



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/7/02

5 juin 2002

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

358ème séance plénière

FSC Journal No 364, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 7/02
VUE D'ENSEMBLE DE L'ECHANGE D'INFORMATIONS SUR
LE CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS
POLITICO-MILITAIRES DE LA SECURITE**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Reconnaissant que la mise en oeuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a considérablement progressé dans tout l'espace de l'OSCE,

Conscient de l'importance de l'échange régulier d'informations, instauré par sa décision No 4/98, pour la mise en oeuvre effective du Code de conduite,

Reconnaissant l'utilité d'une vue d'ensemble des informations échangées conformément au questionnaire de l'OSCE sur le Code de conduite en tant que base pour les délibérations sur le renforcement de la mise en oeuvre du Code de conduite au cours de la troisième Conférence de suivi sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui doit avoir lieu à Vienne les 23 et 24 septembre 2002,

Décide,

De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) d'élaborer une vue d'ensemble des informations échangées le 15 avril 2002 en réponse au questionnaire sur le Code de conduite. Pour cette vue d'ensemble, il pourra être nécessaire de traduire les informations nationales. La vue d'ensemble se bornera à fournir des données statistiques concernant la mise en oeuvre. Les pratiques courantes y seraient identifiées et décrites en termes généraux. La vue d'ensemble ne comprendra pas de comparaisons des politiques nationales ou d'évaluation de la mise en oeuvre. Elle devrait être distribuée aux Etats participants deux semaines avant la troisième Conférence de suivi sur le Code de conduite. Cette tâche sera menée à bien dans le cadre du budget existant du CPC.